

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS VERBAL DU

### 03 JUILLET 2025

Date de la convocation : 28 juin 2025

Lieu de la réunion : Salle du Conseil, Mairie de Champier

MEMBRES DU CONSEIL	MEMBRES PRESENTS	MEMBRES ABSENTS EXCUSES	A donné pouvoir
BOUCHON Alain	X		
CICERON Sophie			Valérie GUILLET
EMPTOZ Catherine	X		
FIGUEIREDO Jean-Manuel			Sébastien LAROCHE
GUEUGNON Christian	X		
GUILLET Valérie	X		
JAY Stéphane			Catherine EMPTOZ
LAROCHE Sébastien	X		
PAILLOT Gérard			Christian GUEUGNON
PEREIRA Christiane	X		
PERIN Christophe	X		
RECARD Marie-Laure	X		

Secrétaire de Séance : Marie-Laure RECARD

Heure d'ouverture : 18h45

## I. AFFAIRES COMMUNALES :

### 1.1 APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

### 1.2 APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE LA FORET COMMUNALE POUR L'ANNEE 2026

## II. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le compte rendu du conseil municipal du 03 juin 2025 est **APPROUVÉ**.

## I. AFFAIRES COMMUNALES

### 1.1 DÉLIBÉRATION N°D2025-25 : APPROBATION DU REGLEMENT PERISCOLAIRE

Madame Catherine EMPTOZ, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le projet de règlement intérieur pour l'année scolaire 2025/2026 (document annexé à la présente délibération). Elle expose à l'assemblée qu'une seule modification a été apportée par rapport au dernier règlement voté. Il s'agit de l'intégration d'un permis de bonne conduite à points.

Mme EMPTOZ le présente à l'assemblée.

Après cet exposé, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **VALIDE** le règlement intérieur du service périscolaire
- **PRECISE** que le règlement intérieur sera applicable à partir du 1er septembre 2025
- **DIT** qu'il restera applicable jusqu'à qu'une modification y soit apportée, il fera alors l'objet d'une autre délibération.

### 1.2 DÉLIBÉRATION N°D2025-26 : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE LA FORET COMMUNALE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mme GULLON de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Entendu l'exposé de M le Maire et de son premier adjoint M. GUEUGNON, et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Pour les coupes inscrites, **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

## ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe i	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Déli- vrance
							Bloc sur pied	Bloc <del>à</del> né	UP	Contrat d' <del>apport</del>	Autre gré à gré			
1_c	IRR	49	2,44	2024	2026	2026			X			UP	Unité de produit	
1_d	SF	49	0,41	2026	2026	2026			X			UP	Unité de produit	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

- Et **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles en question.

### III. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la présentation du FC LIERS, le conseil décide de faire réaliser une étude par un économiste pour chiffrer plus exactement le projet.
- M le Maire indique que de nombreuses manifestations se déroulent Allée Jeanne Donnadiou et qu'il serait opportun de réfléchir à l'installation d'une prise 380V. M. BOUCHON va faire estimer le coût.
- Suite à la question de M. PERIN, le conseil n'est pas d'accord d'installer un éclairage au city stade pour éviter des squats éventuels.
- Concernant l'appel aux dons pour la réflexion du clocher, M. le Maire indique qu'une affiche sera faite avec un QR code de la fondation du patrimoine. Il indique également que la boulangerie Annequin se propose de réaliser des sablés dont les bénéfices seront reversés à la fondation du patrimoine.

Le Maire lève la séance à 19h30.

	Signatures
Le Maire	
Le secrétaire de séance	